

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

COMMUNE DE BELLERAY



Mise à jour janvier 2021

Mairie de BELLERAY (55100) – téléphone-fax : 03 29 84 53 93 – mairiedebelleray@orange.fr

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	p5
▶ OBJET	p5
▶ ÉLABORATION	p5
▶ RÉVISION	p5
▶ INFORMATION DES ADMINISTRÉS	p5
▶ LISTE DE DIFFUSION	p5
LE RISQUE D'INONDATION	p6
▶ RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE	p6
▶ LES MESURES DE PROTECTION	p6
→ L'ALERTE	p7
→ LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COMMANDEMENT	p7
→ LES MOYENS MATÉRIELS DISPONIBLES AU SEIN DE LA COMMUNE	p8
→ L'HÉBERGEMENT	p8
→ DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES	p8
LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	p9
▶ RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE	p9
▶ LES MESURES DE PROTECTION	p10
→ L'ALERTE	p10
→ LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COMMANDEMENT	p11
→ L'HÉBERGEMENT	p11
→ REGROUPEMENT DES CORPS AVANT MISE EN BIÈRE	p11
→ DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES	p11

LE RISQUE INDUSTRIEL	p12
▶ RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE	p12
▶ LES MESURES DE PROTECTION	p12
→ L'ALERTE	p12
→ LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COMMANDEMENT	p13
→ L'HÉBERGEMENT	p13
→ REGROUPEMENT DES CORPS AVANT MISE EN BIÈRE	p13
→ DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES	p13
LE RISQUE DE DÉCOUVERTE D'ENGINS DE GUERRE	p14
▶ RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE	p14
▶ LES MESURES DE PROTECTION	p14
→ L'ALERTE	p14
→ DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES	p14
LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE	p15
▶ RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE	p15
▶ LES MESURES DE PROTECTION	p15
→ L'ALERTE	p15
→ LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COMMANDEMENT	p16
→ L'HÉBERGEMENT	p16
→ DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES	p16
LE RISQUE SANITAIRE	p17
▶ RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE	p17
▶ LES MESURES DE PROTECTION	p17
→ L'ALERTE	p17/18
→ DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES	p19
→ DISTRIBUTION DE BOUTEILLES D'EAU AUX PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES	p19
→ ÉQUIPEMENT D'UNE SALLE RAFRAÎCHIE	p19

LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN	p20
▶ RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE	p20
▶ LES MESURES DE PROTECTION	p20
→ L'ALERTE	p20
→ DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES	p20
LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE	p21
▶ CONSTITUTION DE LA RÉSERVE	p21
▶ RESPONSABLE DE LA RÉSERVE	p21
▶ LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSERVE	p21
LE « POINT DE VIE » DÉTERMINÉ PAR LA COMMUNE	p21
▶ LA SALLE COMMUNALE	p21
▶ RESPONSABLE DU POINT DE VIE	p21
LES MOYENS MOBILISABLES	p22/23
LES EXERCICES	p24
LÉGISLATION	p25
ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE	p26/27
DEMANDE D'INTERVENTION DE RÉCUPÉRATION D'ENGINS DE GUERRE	p28

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

► OBJET

- Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil de gestion de crise, mis en œuvre immédiatement en cas de sinistre, pour aider à faire face aux accidents d'origine naturelle ou technologique, ayant des incidences sur le territoire communal.
- Il concerne l'organisation de la protection et de la sauvegarde des personnes et des biens au sein de la commune (en complémentarité avec les autres dispositifs départementaux, zonaux et nationaux : dispositif ORSEC, dispositions Nombreuses Victimes (NoVi), etc.).
- il est chargé de l'identification par anticipation de la conduite à tenir des élus pour faire face à toute situation de crise.

Ce plan communal de sauvegarde inclut le dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

► ÉLABORATION

- élaboration obligatoire d'un Plan Communal de Sauvegarde (loi du 13 Août 2004) et ce, dans toutes les communes dotées :
 - d'un Plan de Prévention des Risques Naturels
 - d'un Plan Particulier d'Intervention
- élaboration du Plan communal de sauvegarde (PCS) de Belleray par la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun
- information du Conseil Municipal le 13 février 2009 du début des travaux d'élaboration du plan
- à l'issue de son élaboration : arrêté pris par le maire et transmis à la préfecture du département accompagné du DICRIM et du PCS

► RÉVISION

- mise à jour et révision du plan communal de sauvegarde en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques, ainsi que des modifications apportées aux éléments du dispositif opérationnel
- délai de révision : tous les 5 ans (soit au plus tard en début 2026)
- à l'issue de chaque révision : nouvel arrêté du plan communal de sauvegarde pris par le maire et transmis à la préfecture de département

► INFORMATION DES ADMINISTRÉS

- libre consultation en mairie du plan communal de sauvegarde
- information rappelée régulièrement dans le bulletin municipal d'information

► LISTE DE DIFFUSION

- transmission du plan communal de sauvegarde :
 - à Madame le Préfet de la Meuse (Bar le Duc),
 - à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Verdun,
 - à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

LE RISQUE D'INONDATION

► RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE :

• les habitations près de la rive :

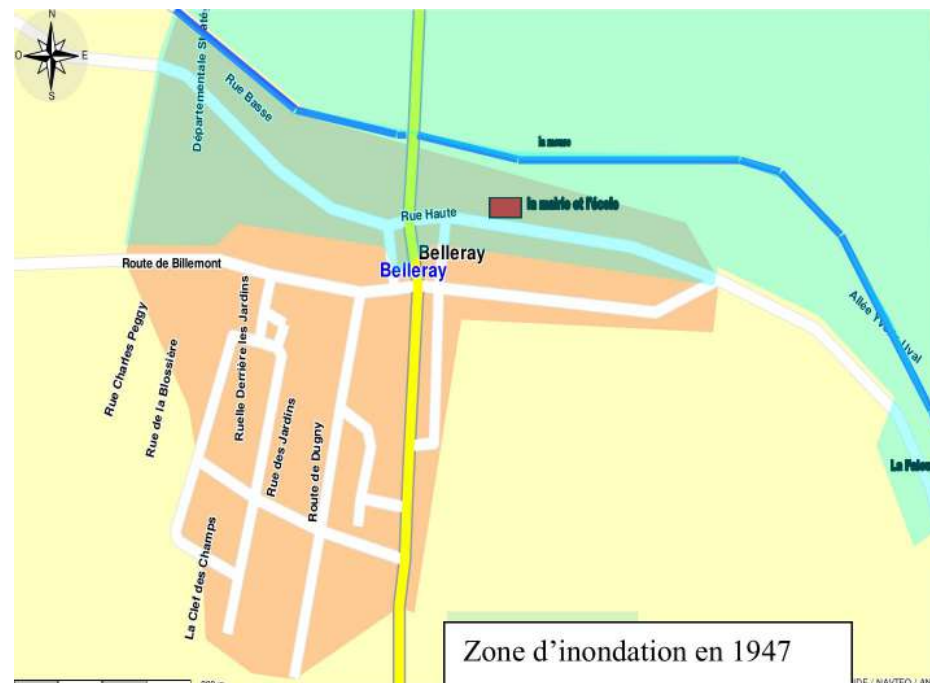
- rue Basse + la ferme de la Barbotte(dégât matériel possible)
- rue Haute + la ferme de la Falouse
- la mairie
- la salle multiservice

• les animaux des plaines environnantes (vaches, chevaux ...)

► LES MESURES DE PROTECTION

→ L'ALERTE

Dès le niveau orange, le maire, les services de police, le SDIS sont alertés par un système d'automate d'appel de la préfecture de la Meuse.



Au niveau communal : coordonnées de la (des) personne(s) destinataire(s) de l'alerte préfectorale

Noms Prénoms	N° téléphone
Régis BROCARD	06.81.57.16.79
Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37
David ANDRIEN	06.33.06.46.28
Denis COMMANDOUX	06.38.76.47.76
Alain CHARRASSIER	06.78.98.99.03
Renaud LE MOUËLLIC	06.22.34.16.99
Sébastien MOLTINI	07.67.32.70.38

L'alerte au niveau communal

Coordonnées de la (des) personne(s) chargée(s) de donner l'alerte au sein de la commune		Qui alerter	Comment alerter	Observations
Noms Prénoms	N° téléphone			
Voir tableau ci-dessus (page 6)				
Billemont : Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37	les riverains menacés	- affichage à la mairie - bulletin - porte-voix - déclenchement des cloches (tocsin)	Préciser aux riverains le débit et la hauteur d'eau prévisibles de la crue, afin qu'ils aient une référence par rapport aux précédentes crues
		les pompiers (en fonction de la gravité du sinistre)	Tél : 18 ou 112 avec le portable	
		le commissariat (en fonction de la gravité du sinistre)	Tél : 17 ou 112 avec le portable	
		la préfecture (en fonction de la gravité du sinistre)	Tél : 03.29.77.55.55	Déclenchement éventuel par la préfecture du dispositif ORSEC et des dispositions Nombreuses Victimes (NoVi)
		EPL Agro	Tél : 03.29.73.50.00 Célia Bonaldi - 06.27.32.46.08	Information au directeur du site

→ LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COMMANDEMENT

Mise en place d'un poste de commandement		Observations
Lieu	Vestiaires du terrain de sport ou à la salle des fêtes selon la gravité de la crue	prévoir téléphone, papier, crayons...
Chef du poste de commandement	Régis BROCARD - 06.81.57.16.79	-il possède un double des clés du bâtiment -il coordonne les actions de toutes les personnes de la sécurité civile communale
Adjoints au chef de poste	Alain CHARRASSIER - 06.78.98.99.03 Renaud LE MOUËLLIC - 06.22.34.16.99	

→ **LES MOYENS MATÉRIELS DISPONIBLES AU SEIN DE LA COMMUNE**

Coordonnées de la (des) personne(s) chargée(s) de l'utilisation du matériel (sous commandement du chef)		Matériel disponible au sein de la commune		Matériel disponible au sein de la CAGV	
Noms Prénoms	N° téléphone	Lieu de stockage	Nature du matériel	Lieu de stockage	Nature du matériel
Sébastien MOLTINI	07.67.32.70.38	Chez des particuliers (réquisitions)	Barques, échelles		
Denis COMMANDOUX	06.38.76.47.76	Sous sol des vestiaires du terrain de sport	- Parpaings - Cuissardes, rubalise - 35 barrières de ville		
Employé communal	06.49.55.22.28	Cour de la mairie	- 4 panneaux « Route barrée » - Camion		
		Bureau du maire	Mégaphone		
		Pôle équestre EPL Agro	50 Places de parking voitures		

La (les) personne(s) chargée(s) de l'utilisation du matériel possède(nt) un double des clés du (des) bâtiment(s) où est stocké le matériel.

→ **L'HÉBERGEMENT**

Coordonnées de la (des) personne(s) chargée(s) de l'hébergement des sinistrés (accueil)		Hébergements possibles au sein de la commune (bâtiments publics ou volontaires pouvant accueillir des sinistrés)	
Noms Prénoms	N° téléphone	Lieu	Nombre de places
Denis COMMANDOUX	06.38.76.47.76	Salle communale	120
Roger GONTHIER	06.84.59.82.50	Église	50
		Pôle équestre EPL Agro	100

La (les) personne(s) chargée(s) de l'hébergement des sinistrés possède(nt) un double des clés du (des) bâtiment(s) d'accueil.

→ **DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES**

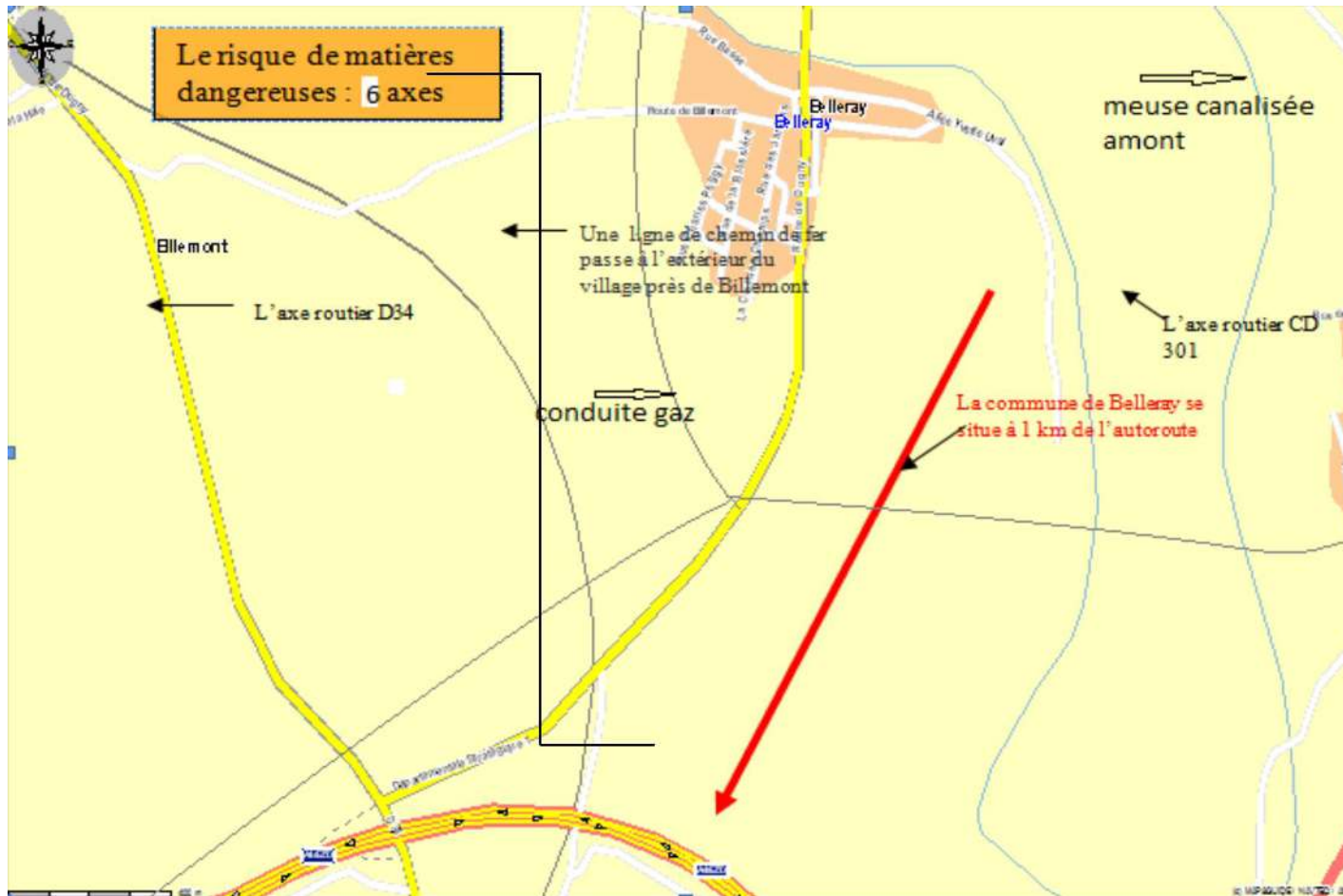
Barrer les rues inondées pour interdire la circulation automobile (sauf véhicules d'urgence) afin d'éviter les phénomènes de vague qui amplifient la pénétration de l'eau dans les maisons.

LE RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

► RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE :

Le territoire de la commune est concerné par 6 axes :

- **autoroute A4** située près du village (1km à vol d'oiseau)
- **une canalisation de transport de gaz** traverse les abords du village, et passe sous la Meuse
- **une ligne de chemin de fer** passe à l'extérieur du village mais traverse le hameau de Billemont : transport de chaux 2 fois par jour
- **l'axe routier RD301** qui traverse le village
- **l'axe routier CD34** qui traverse le hameau de Billemont
- **le canal de l'Est** voie navigable Meuse Amont



► **LES MESURES DE PROTECTION**

→ **L'ALERTE**

Dès la connaissance du risque :

Coordonnées de la (des) personne(s) chargée(s) de donner l'alerte au sein de la commune		Qui alerter	Comment alerter	Observations
Noms Prénoms	N° téléphone			
Régis BROCARD	06.81.57.16.79	les pompiers	Tél : 18 ou 112 avec le portable	Leur communiquer les numéros apposés sur la plaque d'immatriculation à l'avant, à l'arrière gauche du véhicule : démarche permettant aux secours d'identifier les produits transportés.
Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37			
Billemont : Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37			
		le commissariat	Tél : 17 ou 112 avec le portable	
		la préfecture	Tél : 03.29.77.55.55	Déclenchement éventuel par la préfecture du dispositif ORSEC et des dispositions Nombreuses Victimes (NoVi)
		les riverains menacés	- porte-voix - porte à porte - déclenchement des cloches (tocsin)	
		SNCF coordonnateur régional circulation	Tél : 03.83.22.11.29	
		SNCF Verdun	Tél : 03.29.84.83.15 SNCF : 36 35	
		Sanef	Tél : 03.26.83.52.08 ou 03.87.39.41.08	Gestion de l'autoroute A4
		Conseil Général (routes)	ADA VERDUN Tél : 03.29.80.52.70	
		GRTgaz	Tél : 0800.30.72.24	Canalisation de transport
		GrDF dépannage	Tél : 0800.47.33.33	
		Voies Navigables de France - Canal Meuse Amont	Tél : 03.29.86.02.47	

→ **LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COMMANDEMENT (en fonction du sinistre)**

Mise en place d'un poste de commandement		Observations
Lieu	Mairie	prévoir téléphone, papier, crayons...
Chef du poste de commandement	Régis BROCARD - 06.81.57.16.79	il coordonne les actions de toutes les personnes de la sécurité civile communale
Adjoint au chef de poste	Alain CHARRASSIER - Responsable sécurité - 06.78.98.99.03	

→ **L'HÉBERGEMENT**

Coordonnées de la (des) personne(s) chargée(s) de l'hébergement des sinistrés (accueil)		Hébergements possibles au sein de la commune (bâtiments publics ou volontaires pouvant accueillir des sinistrés)	
Noms Prénoms	N° téléphone	Lieu	Nombre de places
Denis COMMANDOUX	06.38.76.47.76	Salle communale	120
Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37	Pôle équestre EPL Agro	100

La (les) personne(s) chargée(s) de l'hébergement des sinistrés possède(nt) un double des clés du (des) bâtiment(s) d'accueil.
Prévoir au sein de chaque lieu d'hébergement provisoire : téléphone, papier, crayons...

→ **REGROUPEMENT DES CORPS AVANT MISE EN BIÈRE**

Coordonnées de la (des) personne(s) chargée(s) du regroupement des corps avant mise en bière		Lieux de regroupement des corps au sein de la commune	
Noms Prénoms	N° téléphone	Lieu	Nombre de places
Roger GONTHIER	06.84.59.82.50	Église	50
Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37	Pôle équestre EPL Agro	100

La (les) personne(s) chargée(s) du regroupement des corps possède(nt) un double des clés du (des) bâtiment(s) d'accueil.
Prévoir au sein de chaque lieu d'hébergement provisoire : téléphone, papier, crayons...

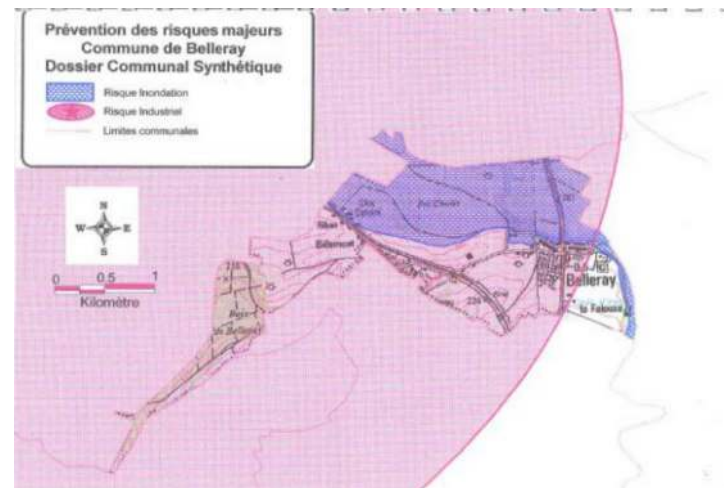
→ **DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES**

La Réserve Communale de Sécurité Civile est requise pour apporter des moyens complémentaires, participer à l'information et intervenir en soutien.

LE RISQUE INDUSTRIEL

► RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE :

La commune est exposée à 3 risques : la **surpression**, le **toxique**, le **thermique**.



► LES MESURES DE PROTECTION

→ L'ALERTE

Dès la connaissance du risque ou dès le déclenchement de la sirène du site par l'entreprise INEOS informant les administrés du risque industriel avéré.

Coordonnées de la (des) personne(s) chargée(s) de donner l'alerte au sein de la commune		Qui alerter	Comment alerter	Observations
Noms Prénoms	N° téléphone			
Régis BROCARD	06.81.57.16.79	les pompiers	Tél : 18 ou 112 avec le portable	
Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37			
Billemont : Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37			
		le commissariat	Tél : 17 ou 112 avec le portable	
		la préfecture	Tél : 03.29.77.55.55	Déclenchement éventuel par la préfecture du dispositif ORSEC et des dispositions Nombreuses Victimes (NoVi)
		les administrés	- déclenchement des cloches (tocsin) - dispositif d'alerte téléphonique/internet	
		Pôle équestre EPL Agro	Tél : 03.29.73.50.00	Déclenchement par le Directeur du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS)

→ **LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COMMANDEMENT (en fonction du sinistre)**

Mise en place d'un poste de commandement		Observations
Lieu	Mairie	prévoir téléphone, papier, crayons...
Chef du poste de commandement	Régis BROCARD - 06.81.57.16.79	il coordonne les actions de toutes les personnes de la sécurité civile communale
Adjoint au chef de poste	Alain CHARRASSIER - Responsable sécurité - 06.78.98.99.03	

→ **L'HÉBERGEMENT**

Coordonnées de la (des) personne(s) chargée(s) de l'hébergement des sinistrés (accueil)		Hébergements possibles au sein de la commune (bâtiments publics ou volontaires pouvant accueillir des sinistrés)	
Noms Prénoms	N° téléphone	Lieu	Nombre de places
Denis COMMANDOUX	06.38.76.47.76	Salle communale	120
Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37	Pôle équestre EPL Agro	100

La (les) personne(s) chargée(s) de l'hébergement des sinistrés possède(nt) un double des clés du (des) bâtiment(s) d'accueil.
Prévoir au sein de chaque lieu d'hébergement provisoire : téléphone, papier, crayons...

→ **REGROUPEMENT DES CORPS AVANT MISE EN BIÈRE**

Coordonnées de la (des) personne(s) chargée(s) du regroupement des corps avant mise en bière		Lieux de regroupement des corps au sein de la commune	
Noms Prénoms	N° téléphone	Lieu	Nombre de places
Roger GONTHIER	06.84.59.82.50	Église	50
Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37	Pôle équestre EPL Agro	100

La (les) personne(s) chargée(s) du regroupement des corps possède(nt) un double des clés du (des) bâtiment(s) d'accueil.
Prévoir au sein de chaque lieu d'hébergement provisoire : téléphone, papier, crayons...

→ **DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES**

La Réserve Communale de Sécurité Civile est requise pour apporter des moyens complémentaires, participer à l'information et intervenir en soutien.

LE RISQUE DE DÉCOUVERTE D'ENGINS DE GUERRE

► RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE :

Une fois en moyenne tous les 5 ans.

► LES MESURES DE PROTECTION

→ L'ALERTE

Dès la connaissance du risque.

Coordonnées de la (des) personne(s) chargée(s) de donner l'alerte au sein de la commune		Qui alerter	Comment alerter	Observations
Noms Prénoms	N° téléphone			
Régis BROCARD	06.81.57.16.79			Le maire doit sécuriser le périmètre en attendant l'arrivée des démineurs (sauf si cette sécurisation peut être faite par la mairie ou la réserve communale).
Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37			
Billemont : Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37			
		la préfecture	Tél : 03.29.77.55.55	Elle est chargée de demander l'intervention du Service de Déminage (formulaire en fin de dossier)

→ DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

La sécurisation du périmètre est à faire immédiatement, afin d'éviter un accident : pose d'un repère si l'engin est dans un endroit difficile à repérer (bois, taillis, etc.), protection par barriérage ou camouflage, etc.

La Réserve Communale de Sécurité Civile est requise le cas échéant pour assurer la sécurisation du périmètre en attendant le passage des démineurs.

LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

► RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE :

Tempête 1999 : un peu de dégât matériel et environnemental.

► LES MESURES DE PROTECTION

→ L'ALERTE

Dès la survenance d'un phénomène météorologique important, le maire ou/et ses adjoints sont alertés par un système d'automate d'appel de la préfecture de la Meuse.

Au niveau communal : coordonnées de la (des) personne(s) destinataire(s) de l'alerte préfectorale	
Noms Prénoms	N° téléphone
Régis BROCARD	06.81.57.16.79
Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37
David ANDRIEN	06.33.06.46.28
Denis COMMANDOUX	06.38.76.47.76
Billemont : Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37

L'alerte au niveau communal

Coordonnées de la (des) personne(s) chargée(s) de donner l'alerte au sein de la commune		Qui alerter	Comment alerter	Observations
Noms Prénoms	N° téléphone			
Régis BROCARD	06.81.57.16.79	les administrés	- téléphone (message téléphonique) - affichage à la mairie	
Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37			
Billemont : Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37	les pompiers (en fonction de la gravité du sinistre)	Tél : 18 ou 112 avec le portable	
		le commissariat (en fonction de la gravité du sinistre)	Tél : 17 ou 112 avec le portable	
		la préfecture (en fonction de la gravité du sinistre)	Tél : 03.29.77.55.55	Déclenchement éventuel par la préfecture du dispositif ORSEC et des dispositions Nombreuses Victimes (NoVi)

→ **LA MISE EN PLACE D'UN POSTE DE COMMANDEMENT** (en cas de dégâts matériels importants de nature à priver les habitants de leur habitation)

Mise en place d'un poste de commandement		Observations
Lieu	Mairie	prévoir téléphone, papier, crayons...
Chef du poste de commandement	Régis BROCARD - 06.81.57.16.79	il coordonne les actions de toutes les personnes de la sécurité civile communale
Adjoint au chef de poste	Alain CHARRASSIER - Responsable sécurité - 06.78.98.99.03	

→ **L'HÉBERGEMENT** (en cas de dégâts matériels importants de nature à priver les habitants de leur habitation)

Coordonnées de la (des) personne(s) chargée(s) de l'hébergement des sinistrés (accueil)		Hébergements possibles au sein de la commune (bâtiments publics ou volontaires pouvant accueillir des sinistrés)	
Noms Prénoms	N° téléphone	Lieu	Nombre de places
Denis COMMANDOUX	06.38.76.47.76	Salle communale	120
Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37	Pôle équestre EPL Agro	100
Alain CHARRASSIER	06.78.98.99.03		
Renaud LE MOUËLLIC	06.22.34.16.99		
Billemont : Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37		

La (les) personne(s) chargée(s) de l'hébergement des sinistrés possède(nt) un double des clés du (des) bâtiment(s) d'accueil.
Prévoir au sein de chaque lieu d'hébergement provisoire : téléphone, papier, crayons...

→ **DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES**

La Réserve Communale de Sécurité Civile est requise pour apporter des moyens complémentaires, participer à l'information et intervenir en soutien.

LE RISQUE DE CANICULE + RISQUE SANITAIRE

► RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE :

• Canicule 2003 :

Affaiblissant les personnes âgées déjà fragilisées par leur état de santé, mais aucun décès n'a été déploré dans la commune, la solidarité y est très importante, notamment à l'égard des personnes les plus fragiles bénéficiant d'un entourage familial et associatif très important.

• Sanitaire 2019 :

COVID-19

► LES MESURES DE PROTECTION

→ L'ALERTE

En cas de canicule, le préfet active le plan et en informe la mairie.

Au niveau communal : coordonnées de la (des) personne(s) destinataire(s) de l'alerte préfectorale

Noms Prénoms	N° téléphone
Régis BROCARD	06.81.57.16.79
Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37
David ANDRIEN	06.33.06.46.28
Denis COMMANDOUX	06.38.76.47.76

Mise en place d'un poste de commandement		Observations
Lieu	Mairie	- prévoir téléphone, papier, crayons... - registre des personnes vulnérables en annexe
Chef du poste de commandement	Régis BROCARD - 06.81.57.16.79	il coordonne les actions de toutes les personnes de la sécurité civile communale
Adjoint au chef de poste	Alain CHARRASSIER - Responsable sécurité - 06.78.98.99.03	

L'alerte au niveau communal

Coordonnées de la (des) personne(s) chargée(s) de donner l'alerte au sein de la commune		Qui alerter	Comment alerter	Observations
Noms Prénoms	N° téléphone			
Sébastien MOLTINI	07.67.32.70.38	les personnes figurant sur le registre des personnes vulnérables	- porte à porte - téléphone (message téléphonique)	
Catherine MIGNOT	07.81.67.55.63			
Méline GUTHMULLER	07.85.65.69.26	les administrés	- affichage à la mairie - bulletin	
Alain CHARRASSIER	06.78.98.99.03			
Renaud LE MOUËLLIC	06.22.34.16.99			
Billemont : Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37			
En fonction de la gravité du sinistre				
Régis BROCARD	06.81.57.16.79	la préfecture	Tél : 03.29.77.55.55	Déclenchement éventuel par la préfecture des dispositions départementales <i>Canicule</i>
Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37	Médecins Dr Fizaine Dr Pancher Dr Pasquini	Tél : 03.29.85.75.57 Tél : 03.29.85.75.57 Tél : 03.29.85.75.57	Ces professionnels et volontaires pourront intervenir auprès des personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables
David ANDRIEN	06.33.06.46.28	SIAD (soins infirmiers – Maison de Santé à Dieue-sur-Meuse)	Tél : 03.29.85.72.33	
Denis COMMANDOUX	06.38.76.47.76	ADMR (Ancemont)	Tél : 03.29.87.63.51	
		ILCG (Verdun)	Tél : 03.29.83.92.15	
		Réserve communale de Sécurité Civile		

→ **DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES**

Réquisition de ventilateurs pour mise à disposition de particuliers, le cas échéant : Communauté d'Agglomération du Grand Verdun / le maire, Monsieur Régis BROCARD (06.81.57.16.79).

→ **DISTRIBUTION DE BOUTEILLES D'EAU AUX PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES (si besoin)**

Coordonnées de la (des) personne(s) chargée(s) de l'achat, du stockage et de la distribution			Quantité de bouteilles d'eau à acheter	Lieu de stockage	Lieu de distribution
Noms Prénoms	N° téléphone	Observations			
Renaud LE MOUËLLIC	06.22.34.16.99	Achat, stockage, distribution	30	Mairie	Mairie
Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37				

LE RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN

► RAPPEL DU RISQUE DANS LA COMMUNE :

Les grottes de la Falouse constituent un risque, confirmé par un rapport du BRGM : risques de chutes de roches, d'éboulement du sentier ou d'apparition de fontis, etc.

De même, les bords de Meuse peuvent présenter un risque d'éboulement à la suite d'une érosion plus brutale.

► LES MESURES DE PROTECTION

→ L'ALERTE

Dès connaissance du risque de survenue dans le cadre de la surveillance mise en place par la mairie :

Coordonnées de la (des) personne(s) chargée(s) de donner l'alerte		Qui alerter	Comment alerter	Observations
Noms Prénoms	N° téléphone			
Régis BROCARD	06.81.57.16.79	les pompiers	Tél : 18 ou 112 avec le portable	Pour sécuriser le périmètre (sauf si cette sécurisation peut être faite par la mairie ou la réserve communale)
Thierry MARCHAL	06.71.73.66.37			
		la préfecture	Tél : 03.29.77.55.55	
		Réserve communale de sécurité civile	Mise en place de la procédure prévue sous la responsabilité de Régis BROCARD et Thierry MARCHAL	Pour sécuriser le périmètre

→ DISPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

La sécurisation du périmètre est à faire immédiatement, afin d'éviter un accident (rubalise – barrières – cônes).

La Réserve Communale de Sécurité Civile est requise le cas échéant pour assurer la sécurisation du périmètre en urgence.

LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

► La Commune de Belleray a décidé de se doter d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

Une telle réserve est en cours de constitution. Elle aura pour objet d'appuyer les services concourant à la sécurité en cas d'événements excédant leurs moyens habituels ou dans des situations particulières.

Elle sera notamment chargée, en plus d'apporter son concours au maire dans les situations de crise, de participer aux opérations de préparation, d'information de la population, de rétablissement des activités après les crises, et de gestion du « point de vie ». La réserve communale sera également chargée des exercices annuels prévus ci-après.

► RESPONSABLES DE LA RÉSERVE

Chargé de la coordination générale et de la responsabilité de la réserve communale : Renaud LE MOUËLLIC, 06.22.34.16.99

Chargée de l'accueil et du suivi des personnes fragiles ou devant être secourues : Alain CHARRASSIER, 06.78.98.99.03

► LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSERVE

Outre la mission précisant définie ci-avant pour le risque « *Canicule* », la réserve communale sera mobilisée par le maire ou son représentant dans toutes les situations le justifiant, en application de la délibération ci-annexée.

LE « POINT DE VIE » DÉTERMINÉ PAR LA COMMUNE

► La Commune de Belleray a décidé de créer un « point de vie » pour tous les événements majeurs le justifiant.

Le « point de vie » est fixé à la salle communale. Son objectif consiste à préserver un « minimum vital » en cas de grosse panne (réfrigérateur, congélateur, accueil chauffé, secours, etc.).

En cas d'événement majeur, ce « point de vie » sera réalimenté prioritairement par la modification du schéma d'alimentation électrique ou par la mise en place d'un groupe électrogène.

► RESPONSABLES DU POINT DE VIE

Thierry MARCHAL, 1^{er} adjoint au maire - 06.71.73.66.37

David ANDRIEN, 2^{ème} adjoint au maire - 06.33.06.46.28

Denis COMMANDOUX, 3^{ème} adjoint au maire - 06.38.76.47.76

LES MOYENS MOBILISABLES

En matière de transports :	Société Log System	Le Vauzel – BILLEMONT (55100)	03.29.86.56.67	
	Entreprise Cosemans	1 rue Haute – BELLERAY (55100)	03.29.84.35.56	
	Ambulances Nicolas	5 boulevard de l'Europe – HAUDAINVILLE (55100)	03.29.84.53.59	
	Nutrimag/Marchand	2 route des Chauffourniers Billemont BELLERAY	03.29.84.17.49	
En matière d'hébergement :	Commune de Dugny	DUGNY (55100)	03.29.85.70.54	
	Commune de Belrupt	BELRUPT (55100)	03.29.86.50.27	
	Commune de Haudainville	HAUDAINVILLE (55100)	03.29.84.62.86	
	EPL Agro	8 avenue Kennedy – VERDUN (55100)	03.29.86.10.42	
	Lycée Alain Fournier	12 avenue Kennedy – VERDUN (55100)	03.29.84.41.69	
	Lycée Freyssinet	avenue Kennedy – VERDUN (55100)	03.29.84.41.65	
	AFPA	16 avenue Kennedy – VERDUN (55100)	03.29.83.21.00	
	En matière de ravitaillement :	Lycée Alain Fournier	12 avenue Kennedy – VERDUN (55100)	03.29.84.41.69
		Lycée Freyssinet	avenue Kennedy – VERDUN (55100)	03.29.84.41.65
		AFPA	16 avenue Kennedy – VERDUN (55100)	03.29.83.21.00
Hypermarché Cora		avenue de Metz – VERDUN (55100)	03.29.84.40.69	
En matière de gros matériel roulant, type BTP ou agricole :	Société Log System	Le Vauzel – BILLEMONT (55100)	03.29.86.56.67	
	Régis BROCARD	La Falouse– BELLERAY (55100)	06.81.57.16.79	
	Gilles BLANDIN	32 route de Billemont – BELLERAY (55100)	03.29.80.60.04	
	Marcel GALET	56 route de Billemont – BELLERAY (55100)	06.61.90.89.46	
	EPL Agro	Pôle équestre EPL Agro site de Belleray (55100)	03.29.73.50.00	

En matière de groupe électrogène	Mairie de Belleray	Atelier 9 rue de la Doyennerie		
	Connaissance de la Meuse	Carrières d'Haudainville (55100)	03.29.84.50.00	
	EPL Agro	Pôle équestre EPL Agro site de Belleray (55100)	03.29.73.50.00	
Matériels divers	<u>Échelles</u> :	Alain Andrien	7 rue Charles Péguy – BELLERAY (55100)	03.29.84.39.71
		Ghislaine Labourier	10 rue Haute – BELLERAY (55100)	03.29.84.22.65
		Régis Brocard	La Falouse – BELLERAY (55100)	06.81.57.16.79
		François Floquet	11 route de Billemont – BELLERAY (55100)	03.29.86.41.19
		Gilles Blandin	32 route de Billemont – BELLERAY (55100)	03.29.80.60.04
		Bernard Watrin	14 rue Haute – BELLERAY (55100)	03.29.84.48.84
		EPL Agro	Pôle équestre EPL Agro site de Belleray (55100)	03.29.86.10.42
		<u>Barques</u> :	Dominique Cosemans	1 rue Haute – BELLERAY (55100)
	Joël Henry		39 rue Basse – BELLERAY (55100)	03.29.84.39.05
	Raymond Maumy		27 rue Haute – BELLERAY (55100)	06.33.63.27.78
	Michel Mercier		10 rue Basse – BELLERAY (55100)	03.29.83.92.38
	Patricia Nicolas		26 rue Haute – BELLERAY (55100)	03.29.84.24.15
	Denis Commandoux		29 rue Haute – BELLERAY (55100)	06.38.76.47.76
	<u>Stationnement</u> :	EPL Agro	Pôle équestre EPL Agro site de Belleray (55100)	03.29.73.50.00

LES EXERCICES

Chaque année, à l'initiative du maire et avec le concours de la réserve communale, un exercice sera organisé.

Ces exercices ont pour objet de vérifier la pertinence du Plan Communal de Sauvegarde et de participer à sa mise à jour, voire à sa révision, ainsi que de sensibiliser la population et l'ensemble des acteurs communaux concernés, aux réflexes à avoir face à un événement exceptionnel. Chacun des risques décrits dans le présent plan fera l'objet d'un tel exercice chaque année. Le compte rendu de ces exercices et des conclusions opérationnelles à en tirer, feront l'objet d'un rapport annexé au présent document et transmis pour suite à donner à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun.

LÉGISLATION

L'article 13 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 précise que :

« Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile. Il doit être compatible avec les plans d'organisation des secours arrêtés en application des dispositions de l'article 14. »

Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire de la commune.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, un plan intercommunal de sauvegarde peut être établi en lieu et place du plan prévu au premier alinéa. En ce cas, il est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes concernées.

La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de la commune.

Un décret en Conseil d'état précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration »

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

- article L 2211-1 : « le maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique. »
- article L 2212-1 alinéa 5 : l'exercice du pouvoir de police municipale comprend « le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. ».
- article L 2212-4 : « la police municipale est assurée par le maire, toutefois le représentant de l'état dans le département est seul compétent pour prendre les mesures relatives à l'ordre, à la sûreté, à la sécurité et à la salubrité publiques, dont le champ d'application dépasse le territoire d'une commune.

Pour toute information complémentaire, contacter :

Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture de la Meuse

Tél : 03 29 77 55 55

Fax : 03 29 79 34 82

courriel : pref-defense-protection-civile@meuse.gouv.fr

ANNUAIRE TÉLÉPHONIQUE

LES RESPONSABLES COMMUNAUX DE BELLERAY

Régis BROCARD, maire	1 ferme de la Falouse	06.81.57.16.79	brocardregis@yahoo.fr
Thierry MARCHAL	16 route des Chauffourniers	06.71.73.66.37	thierry.marchal4@wanadoo.fr
David ANDRIEN	7 rue de la Clé des Champs	06.33.06.46.28	andrien.david@wanadoo.fr
Denis COMMANDOUX	29 rue Haute	06.38.76.47.76	commandoux@orange.fr
Renaud LE MOUËLLIC	12 rue des Jardins	06.22.34.16.99	lemouellic.renaud@neuf.fr

LES SERVICES PUBLICS DE SÉCURITÉ ET DE SECOURS

les pompiers	18 ou 112 avec le portable
le commissariat	17 ou 112 avec le portable
la préfecture	Tél : 03.29.77 .55.55
la sous-préfecture	Tél : 03.29.84.86.00

LYCÉE AGRICOLE EPL AGRO

EPL AGRO : Site Martial BROUSSE	03.29.86.10.42
EPL AGRO : Site de Belleray	03.29.73.50.00
Directeur Meuse – M. MEURISSE	03.29.79.98.20 / 06.82.52.37.79
Directeur site Verdun	03.29.86.10.42
Directeur site Belleray – Mme BONALDI	06.27.32.46.08

LES AUTRES SERVICES PUBLICS

SNCF coordonateur régional	03.83.22.11.29 / 36 35
Sanef	03.26.83.52.08 / 03.87.39.41.08
Conseil Général (routes)	ADA Verdun : 03.29.80.52.70
GRTgaz	0800.30.72.24
GRDF	0800.47.33.33
SAMU	15
ENEDIS	09.72.67.50.55
Mairie de Dugny	03.29.85.70.54
Mairie de Belrupt	03.29.86.50.27 / 06.70.50.76.66
Mairie de Dieue	03.29.80.76.168
Communauté d'Agglomération du Grand Verdun	03.29.83.44.22
Voies Navigables de France Canal Meuse Amont	03.29.86.02.47

LES SERVICES SANITAIRES & SOCIAUX

Médecins (Maison de Santé, 6 rue du Rattentout 55320 DIEUE) Dr Fizaime Dr Pancher Dr Pasquini	03.29.85.75.57
SIAD (soins infirmiers – Maison de Santé, 6 rue du Rattentout 55320 DIEUE)	03.29.85.72.33
ADMR (Ancemont)	03.29.87.63.51
ILCG (Verdun)	03.29.83.92.15

